



RÈGLES DE LA COMPÉTITION

LA « COMPÉTITION MA RECHERCHE LAITIÈRE POUR LES ÉTUDIANTS » (« COMPÉTITION ») EST ORGANISÉE PAR LES PRODUCTEURS LAITIERS DU CANADA (« PLC ») ET SE DÉROULERA UNIQUEMENT AU CANADA ET DEVRA ÊTRE INTERPRÉTÉE ET ÉVALUÉE CONFORMÉMENT AU DROIT CANADIEN APPLICABLE. AUCUN ACHAT REQUIS. LES PARTICIPANTS DOIVENT AVOIR ATTEINT L'ÂGE DE LA MAJORITÉ DANS LEUR PROVINCE OU LEUR TERRITOIRE DE RÉSIDENCE AU MOMENT DE LEUR INSCRIPTION. LA COMPÉTITION EST NULLE EN PARTIE OU EN TOTALITÉ LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT. L'INSCRIPTION À LA PRÉSENTE COMPÉTITION CONSTITUE L'ACCEPTATION DES PRÉSENTES RÈGLES DE LA COMPÉTITION (« RÈGLES DE LA COMPÉTITION »).

LA COMPÉTITION N'EST AUCUNEMENT COMMANDITÉE, APPUYÉE OU ADMINISTRÉE PAR FACEBOOK, NI N'Y EST ASSOCIÉE. EN PARTICIPANT À LA PRÉSENTE COMPÉTITION, LES PARTICIPANTS RECONNAISSENT QU'ILS FOURNISSENT TOUS LEURS RENSEIGNEMENTS AUX PLC ET NON À FACEBOOK, CONFORMÉMENT À CE QUI EST DÉCRIT PLUS BAS.

1. ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à cette compétition, il faut :

- (a) être inscrit à titre d'étudiant aux cycles supérieurs dans un programme de maîtrise ou de doctorat d'une université canadienne en 2021;
- (b) mener des recherches dans le cadre d'un projet de recherche financé par les PLC;
- (c) avoir atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence au moment de l'inscription; et
- (d) être le seul propriétaire de tous les droits, titres et intérêts (y compris les droits d'auteur) relatifs à la soumission (ainsi que ce terme est défini ci-dessous) soumise dans le cadre de cette compétition.

Les employés, les affiliés, les filiales et les sociétés liées des PLC, l'administrateur de la compétition, les agences de publicité et de promotion et les fournisseurs du prix (selon la définition contenue aux présentes) ou de tout matériel ou service lié à la compétition (collectivement, les « **parties liées à la compétition** ») et la famille immédiate (définie comme les parents, les frères et sœurs, les enfants et les conjoints) des parties liées à la compétition et toutes les autres personnes qui habitent avec les parties liées à la compétition ne sont pas admissibles à participer à la compétition.

Les PLC ont le droit, en tout temps, à sa discrétion exclusive et absolue, d'exiger une preuve d'identité ou d'admissibilité (sous une forme que les PLC considèrent comme acceptable – y compris, mais sans s'y limiter, une pièce d'identité avec photo émise par un gouvernement) pour participer à la compétition. L'omission de fournir cette preuve à la satisfaction des PLC dans les délais impartis peut entraîner la disqualification. La seule information prise en considération pour déterminer l'heure de

réception d'une inscription valide sera l'heure indiquée par les PLC. Tous les renseignements personnels et les autres renseignements demandés par les PLC aux fins de la compétition et qui lui sont fournis doivent être véridiques, exhaustifs, exacts et ne pas être trompeurs, de quelque façon que ce soit. Les PLC se réservent le droit, à sa discrétion exclusive, de disqualifier tout participant qui fournit, à n'importe quel moment, des détails ou des renseignements personnels faux, incomplets, inexacts ou trompeurs.

2. PÉRIODE DE LA COMPÉTITION

La compétition commence le **21 juin 2021 à 10 h heure d'été de l'Est, et se termine le 15 septembre à 23 h 59 heure d'été de l'Est** (la « période de la compétition »).

3. MODE DE PARTICIPATION

(a) AUCUN ACHAT REQUIS. Pour participer à cette compétition, vous devez :

(i) remplir le formulaire d'inscription (« formulaire ») figurant à l'annexe « A » des règles de la compétition ou téléchargé dans le site Web des PLC (<https://producteurslaitiersducanada.ca/fr/recherche-laitiere>), signer le formulaire et le faire signer par votre superviseur académique; et

(ii) soumettre un balado (d'une durée maximale de 3 minutes) **ou** une vidéo (d'une durée maximale de 3 minutes) **ou** une infographie (d'une longueur maximale de 1 page) (chacun constituant une « catégorie ») sur votre projet de recherche, lequel doit inclure les résultats clés du projet de recherche, les méthodes utilisées, les nouvelles connaissances et les impacts économiques, sociaux ou environnementaux potentiels de la recherche pour le secteur laitier et les Canadiens (« soumission »).

(b) Le formulaire et la soumission (ci-après désignés collectivement comme l'« inscription » ou les « inscriptions ») doivent être reçus par les PLC par courriel à l'adresse électronique suivante : info@dairyresearch.ca avec le titre « Compétition Ma Recherche Laitière » dans l'objet du courriel pendant la période de la compétition.

(c) Les inscriptions doivent être reçues **au plus tard à 23 h 59 heure d'été de l'Est, le 15 septembre 2021** (la « date de clôture de la compétition »).

(d) Une soumission sera considérée comme nulle (et une inscription ne sera pas accordée) si elle : i) ne contient pas les éléments décrits à la Règle 4 (ainsi qu'elle est déterminée par les PLC à sa discrétion exclusive et absolue); ii) est incomplète ou illisible; iii) n'est ni soumise ni reçue pendant la période de la compétition conformément aux présentes règles de la compétition; et iv) n'est pas conforme aux exigences liées aux soumissions énumérées ci-dessous à la Règle 4 (le tout, conformément à ce qui a été déterminé par les PLC à sa discrétion exclusive et absolue).

(e) Il y a une limite d'une (1) inscription par personne/adresse électronique pendant la période de la compétition. Si l'on découvre qu'une personne a tenté : i) de soumettre plus d'une (1) inscription par personne/adresse électronique pendant la période de la compétition et/ou

- ii) d'utiliser plusieurs noms, identités et/ou adresses électroniques pour participer à la compétition; alors (à la discrétion exclusive et absolue des PLC), elle pourrait être exclue de la compétition et voir toutes ses soumissions annulées. L'utilisation de (ou la tentative d'utiliser) plusieurs noms, identités, adresses électroniques et/ou de moyens automatisés, de macros, de scripts, d'outils robotiques ou de tout autre système ou programme afin de participer de toute autre façon à la compétition ou de nuire à son déroulement est interdite et constitue un motif de disqualification par les PLC. Les parties exonérées (ainsi que cette expression est définie ci-dessous) ne sont pas responsables des inscriptions tardives, perdues, mal adressées, retardées, incomplètes ou incompatibles (lesquelles sont toutes annulées).
- (f) EN AUCUN CAS ET EN AUCUNE CIRCONSTANCE, UNE PERSONNE NE SERA AUTORISÉE À OBTENIR UN NOMBRE DE PARTICIPATIONS SUPÉRIEUR AU NOMBRE MAXIMAL MENTIONNÉ DANS LES PRÉSENTES RÈGLES DE LA COMPÉTITION.
- (g) Le prix ou les prix expédiés ne seront pas assurés, et les PLC n'assumeront aucune responsabilité en ce qui concerne les prix perdus, endommagés ou livrés à la mauvaise adresse.

4. EXIGENCES LIÉES AUX SOUMISSIONS

EN SOUMETTANT VOTRE SOUMISSION, VOUS CONFIRMEZ QUE LA SOUMISSION RESPECTE TOUTES LES CONDITIONS ÉNONCÉES DANS LES PRÉSENTES RÈGLES DE LA COMPÉTITION. LES PARTIES EXONÉRÉES (AINSI QUE CETTE EXPRESSION EST DÉFINIE CI-DESSOUS) N'ASSUMERONT AUCUNE RESPONSABILITÉ LÉGALE EN CE QUI CONCERNE L'UTILISATION DE TOUTE SOUMISSION QUE VOUS SOUMETTREZ. LES PARTIES EXONÉRÉES (SELON LA DÉFINITION CI-DESSOUS) SERONT EXONÉRÉES DE TOUTE RESPONSABILITÉ S'IL EST DÉCOUVERT ULTÉRIEUREMENT QUE VOUS AVEZ DÉROGÉ AUX PRÉSENTES RÈGLES DE LA COMPÉTITION OU QUE VOUS NE VOUS Y ÊTES PAS ENTIÈREMENT CONFORMÉ.

- (a) Sans limiter la généralité des exigences mentionnées ci-dessus à la Règle 3, pour être admissible à la présente compétition, toute soumission que vous soumettrez doit être unique et originale (c'est-à-dire que vous ne pouvez pas soumettre la même soumission plus d'une fois dans le cadre de la présente compétition et/ou copier la soumission de quelqu'un d'autre en tout ou en partie).
- (b) En participant à la compétition, chaque participant accepte d'être légalement lié par les présentes règles de la compétition et par l'interprétation que les PLC donnent à ces règles, et garantit et déclare en outre que toute soumission qu'il soumet :
- i. est originale et que le participant possède tous les droits relatifs à la soumission nécessaires pour participer à la compétition;
 - ii. n'enfreint aucune loi;
 - iii. ne contient aucune référence à un tiers identifiable, à l'exception de toute personne dont vous avez obtenu le consentement ou le consentement de son parent ou tuteur légal si cette personne n'a pas atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence;

- iv. ne donnera lieu à aucune réclamation fondée sur la contrefaçon, sur l'atteinte à la vie privée ou aux droits de publicité ou sur la violation de tout autre droit ou intérêt de quelque tiers que ce soit ni n'entraînera quelconque réclamation de quelque nature que ce soit; et
 - v. ne comporte pas de diffamation, de diffamation commerciale, de contenu pornographique ou obscène et ne contient, n'illustre, ne comprend, n'aborde ni n'implique aucun des éléments suivants, sans s'y limiter : de la nudité; la consommation d'alcool/drogue ou le tabagisme; une activité sexuelle explicite ou illustrée, ou encore des insinuations à caractère sexuel; des propos ou des symboles crus, vulgaires ou offensants; des qualificatifs de nature à discréditer tout groupe ethnique, racial, sexuel, religieux ou autre; du contenu qui approuve, tolère ou aborde tout comportement ou acte illégal, inapproprié ou risqué; les renseignements personnels de personnes, notamment, sans s'y limiter, les noms, les numéros de téléphone et les adresses (physiques ou électroniques); des messages, des comparaisons ou des sollicitations à caractère commercial concernant des produits ou des services autres que ceux des PLC; des produits, des marques de commerce, des marques ou des logos d'une tierce partie identifiable, sauf ceux des PLC; une conduite ou d'autres actes contrevenant aux présentes règles de la compétition; et/ou tout autre contenu qui pourrait être considéré comme inapproprié, inadéquat ou offensant, selon ce que déterminent les PLC, à sa discrétion exclusive et absolue.
- (c) En participant à la compétition et en soumettant une soumission, chaque participant : i) accorde aux PLC à perpétuité, une licence non exclusive lui permettant de publier, d'afficher, de reproduire, de modifier, de corriger ou d'utiliser de toute autre manière sa soumission, en tout ou en partie, aux fins de publicité ou de promotion de la compétition ou à toute autre fin que ce soit; ii) renonce à tous les droits moraux à l'égard de sa soumission en faveur des PLC; et iii) convient de libérer et d'exonérer les parties liées à la compétition et chacun de leurs mandataires, employés, administrateurs, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « **parties exonérées** ») de toute réclamation fondée sur les droits de publicité, la diffamation, l'atteinte à la vie privée, la violation des droits d'auteur, la contrefaçon d'une marque de commerce ou toute autre cause d'action liée à la propriété intellectuelle qui se rapporte de quelque façon que ce soit à la soumission. À titre de précision, les PLC se réservent le droit, à sa discrétion exclusive et absolue et à tout moment pendant la compétition, de modifier, de corriger ou d'exclure toute soumission si une plainte est reçue au sujet de la soumission, ou pour toute autre raison. Si une telle mesure est nécessaire à un moment donné, les PLC se réservent le droit, à sa discrétion exclusive et absolue, d'exclure la soumission (et l'inscription correspondante) et/ou le participant associé. Si les PLC déterminent, à sa discrétion exclusive et absolue, que toute soumission n'est pas conforme aux présentes règles de la compétition pour quelque raison que ce soit, à n'importe quel moment, ils se réservent le droit, à sa discrétion exclusive et absolue, d'exclure la soumission (et l'inscription correspondante) et/ou le participant associé.

5. PRIX

Vous pouvez remporter les prix (collectivement, les « prix » ou individuellement, le « prix ») suivants :

(a) Grand prix : Il y a trois (3) grands prix à gagner (« grand prix »). Chaque grand prix consiste en

un prix en espèces de mille cinq cents dollars canadiens (1 500 \$ CA) et sera attribué au participant de chaque catégorie dont la soumission aura obtenu le plus grand nombre de votes pendant la période de vote du public dans cette catégorie.

(b) Deuxième prix : Il y a trois (3) deuxièmes prix à gagner (« deuxième prix »). Chaque deuxième prix consiste en un prix en espèces de huit cents dollars canadiens (800 \$ CA) et sera attribué au participant de chaque catégorie qui se classe au deuxième rang du plus grand nombre de votes obtenus pour sa soumission pendant la période de vote du public dans cette catégorie.

(c) Troisième prix : Il y a trois (3) troisièmes prix à gagner (« troisième prix »). Chaque troisième prix consiste en un prix en espèces de cinq cents dollars canadiens (500 \$ CA) et sera attribué au participant de chaque catégorie qui se classe au troisième rang du plus grand nombre de votes obtenus pour sa soumission pendant la période de vote du public dans cette catégorie.

Les prix doivent être acceptés ainsi qu'ils sont remis, et ils ne peuvent être ni transférés, cédés, ou substitués. Toute partie inutilisée, non réclamée ou refusée d'un prix sera perdue et les PLC n'auront aucune obligation de fournir un remplacement ou un équivalent en nature. Les PLC se réservent le droit, à leur discrétion exclusive, de substituer un prix de valeur égale ou supérieure si un prix (ou toute partie de celui-ci) ne peut être remis pour quelque raison que ce soit. Les chances d'être sélectionné dépendent du nombre total d'inscriptions admissibles reçues au plus tard à la date de clôture de la compétition.

6. SÉLECTION DU GAGNANT

(a) Les gagnants des grands prix, des deuxièmes prix et des troisièmes prix seront sélectionnés parmi toutes les inscriptions admissibles reçues au plus tard à la date de clôture de la compétition dans le cadre d'un processus d'évaluation et de sélection (« évaluation »). Les gagnants des grands prix seront sélectionnés en premier, suivis par les gagnants des deuxièmes prix, puis par les gagnants des troisièmes prix.

(b) Évaluation

L'évaluation comprend les deux étapes suivantes :

i. L'étape de la préévaluation

Le **15 octobre 2021**, toutes les inscriptions admissibles reçues au plus tard à la date de clôture de la compétition seront évaluées par un comité de sélection composé de six (6) membres, dont deux (2) représentants des producteurs laitiers, deux (2) experts en vulgarisation des connaissances et en communication et deux (2) représentants des PLC. Les inscriptions seront évaluées par le comité de sélection en fonction des critères suivants selon une note totale possible de cent (100) points :

(a) la créativité et l'originalité (35 %);

(b) les habiletés de communication et de transfert des connaissances ainsi que la clarté des messages transmis (35 %); et

(c) la qualité de la soumission (c'est-à-dire la qualité du son, les éléments visuels, les graphiques, les séquences vidéo, etc.) (30 %).

Une note minimale de 75 sur 100 est requise pour qu'une inscription soit admissible à un prix. Les trois (3) inscriptions admissibles ayant obtenu les meilleurs résultats dans chaque catégorie passeront à l'étape finale d'évaluation et de sélection.

ii. Étape finale d'évaluation et de sélection

Les trois (3) inscriptions admissibles ayant obtenu les meilleurs résultats dans chaque catégorie seront affichées en ligne sur Facebook pour être consultées par le public et faire l'objet d'un vote du **22 octobre 2021 à 8 h heure d'été de l'Est, au 5 novembre 2021 à 15 h 59 heure normale de l'Est** (« période de vote du public »). Les inscriptions admissibles qui ont obtenu le plus grand nombre de votes dans chacune des trois (3) catégories pendant la période de vote du public seront admissibles à remporter un (1) grand prix. Les inscriptions admissibles se classant au deuxième rang du plus grand nombre de votes obtenus dans chacune des trois (3) catégories pendant la période de vote du public seront admissibles à remporter un (1) deuxième prix. Les inscriptions admissibles se classant au troisième rang du plus grand nombre de votes obtenus dans chacune des trois (3) catégories pendant la période de vote du public seront admissibles à remporter un (1) troisième prix. En cas d'égalité dans une catégorie, le participant ayant obtenu le score le plus élevé pour la créativité et l'originalité dans cette catégorie sera déclaré gagnant.

Les participants sélectionnés seront contactés par courriel dans les deux (2) jours ouvrables suivant la clôture de la période de vote du public. Si un participant sélectionné a) ne peut être joint par courriel dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la tentative de le joindre; ou b) ne renvoie pas le formulaire de décharge dûment signé dans le délai imparti (voir la Règle 7), il sera disqualifié et selon le prix qu'aurait remporté ce participant, l'inscription admissible ayant reçu le nombre de votes le plus élevé suivant pendant la période de vote du public sera admissible à recevoir un grand prix, un deuxième prix ou un troisième prix, selon le cas, dans la catégorie en cause, jusqu'à ce que tous les gagnants du grand prix, du deuxième prix et du troisième prix aient été sélectionnés et confirmés ou qu'il n'y ait plus d'inscriptions admissibles, selon la première éventualité. Les PLC ne seront pas responsables des tentatives infructueuses de contacter un participant sélectionné.

7. DÉCLARATION DES GAGNANTS ET ATTRIBUTION DES PRIX

Pour être déclaré gagnant d'un prix (le « **gagnant** »), les participants sélectionnés doivent signer un formulaire de déclaration et de décharge (le « **formulaire de décharge** ») dans lequel, entre autres choses, les participants sélectionnés : i) confirment qu'ils se conforment aux règles de la compétition; ii) reconnaissent qu'ils acceptent le prix ainsi qu'il est attribué, sans substitution; iii) libèrent les parties exonérées (voir la Règle 8) de toute responsabilité en rapport avec le prix ou toute partie de celui-ci ou avec la présente compétition ou tout autre élément; et iv) acceptent l'utilisation de leur nom, de leur adresse (ville et province/territoire) et/ou de leur photographie sans autre rémunération en rapport avec toute publicité effectuée par les PLC ou en leurs noms en lien avec la compétition. Le formulaire de décharge doit être renvoyé dans le délai précisé dans le formulaire de décharge, faute de quoi le prix sera perdu. Les prix seront expédiés par messagerie au Canada à l'adresse des gagnants indiquée dans le formulaire de décharge dans les quatre (4) semaines suivant le moment où leur statut de gagnant sera confirmé.

Les gagnants seront officiellement annoncés le **9 novembre 2021** dans le site Web des PLC à l'adresse producteurslaitiersducanada.ca. Les gagnants seront informés directement avant l'annonce.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES

En participant à la compétition, chaque participant : i) s'engage à respecter les présentes règles de la compétition ainsi que les décisions prises par les PLC en ce qui concerne tous les aspects de la compétition, lesquelles sont définitives et sans appel; ii) accorde aux PLC, à perpétuité, une licence non exclusive leur permettant de publier, d'afficher, de reproduire, de modifier, de corriger ou d'utiliser de toute autre manière son inscription, en tout ou en partie, aux fins de publicité ou de promotion de la compétition ou à toute autre fin que ce soit; iii) renonce à tous les droits moraux à l'égard de son inscription en faveur des PLC; iv) convient de libérer et d'exonérer les parties liées à la compétition et chacun de leurs mandataires, employés, administrateurs, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « **parties exonérées** ») de toute réclamation fondée sur les droits de publicité, la diffamation, l'atteinte à la vie privée, la violation des droits d'auteur, la contrefaçon d'une marque de commerce ou toute autre cause d'action liée à la propriété intellectuelle; et v) libère les parties exonérées de toute responsabilité liée à la présente compétition et à sa participation à la présente compétition dans la mesure maximale permise par la loi.

Toutes les inscriptions deviennent la propriété permanente des PLC dès leur réception et elles ne seront pas retournées. Aucune communication ne sera échangée, sauf avec les participants sélectionnés. La présente compétition est assujettie à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables.

Les parties exonérées nient toute responsabilité en ce qui concerne les pertes, les dommages ou les réclamations causés par la compétition ou un prix ou pour toute autre raison, ou en découlant. En s'inscrivant à la compétition et/ou en acceptant un prix, chaque participant consent à l'utilisation de son nom, de son adresse (ville) et/ou de sa photographie, sans autre avis ni rémunération, en rapport avec toute publicité effectuée par les PLC ou en leur nom en lien avec la compétition.

Les parties exonérées ne seront pas responsables des inscriptions en retard, perdues, illisibles, incomplètes, falsifiées ou détruites, et toutes ces inscriptions seront nulles. Les inscriptions qui ont été falsifiées, trafiquées ou altérées sont nulles. Les parties exonérées n'auront aucune responsabilité en ce qui concerne toute défaillance du site Web de la compétition, la saisie incorrecte ou inexacte des informations relatives à l'inscription, les problèmes techniques, les erreurs humaines ou techniques, les erreurs d'impression, les données ou les transmissions perdues, retardées ou tronquées, les omissions, les interruptions, les suppressions, les défauts ou les défaillances de lignes ou de réseaux téléphoniques ou informatiques, d'équipements informatiques, de logiciels ou de toute combinaison de ceux-ci. L'utilisation d'une adresse électronique non valide entraînera l'exclusion de l'inscription. Les utilisateurs qui font des envois multiples depuis une même adresse électronique seront disqualifiés. En cas de différend, un participant sélectionné pourrait être tenu de fournir la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique associée à l'inscription sélectionnée. L'expression « titulaire autorisé du compte » est définie comme la personne à laquelle est assignée une adresse électronique par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou un autre organisme (p. ex. une entreprise, un établissement d'enseignement, etc.) responsable de l'assignation des adresses électroniques du nom de domaine associé à l'adresse électronique transmise. La seule information prise en considération pour déterminer l'heure de réception d'une inscription valide à la compétition sera l'heure indiquée par le ou les serveurs de la compétition. S'il est déterminé qu'un participant a participé d'une manière non autorisée par les présentes règles de la compétition et/ou a soumis un nombre d'inscriptions excédant le nombre autorisé en vertu des présentes règles de la

compétition, seule la première inscription soumise par le participant sera admissible. Toutes les inscriptions ultérieures soumises par le participant seront exclues.

Les PLC se réservent le droit de mettre un terme ou de suspendre la compétition ou de modifier les règles de la compétition, à n'importe quel moment et de n'importe quelle manière, et ce, sans préavis. Sans limiter la généralité de ce qui précède, si, pour quelque raison que ce soit, la compétition ne peut se dérouler ainsi qu'elle était initialement prévue, les PLC se réservent le droit d'annuler la compétition et d'effectuer un tirage au sort parmi toutes les inscriptions admissibles reçues avant cette annulation. Les parties exonérées n'auront aucune responsabilité en ce qui concerne tout problème, toute erreur ou toute négligence qui pourrait survenir ou se produire en lien avec la compétition.

Les PLC respectent votre droit à la vie privée. Les informations que vous avez fournies seront utilisées uniquement aux fins d'administration de la présente compétition et de remise du prix. En participant à la compétition, chaque participant : i) accorde aux PLC le droit d'utiliser son nom, son adresse électronique et son inscription (collectivement, les « **renseignements personnels** ») aux fins de l'administration de la compétition, y compris, mais sans s'y limiter, afin de communiquer avec les gagnants, d'annoncer les gagnants et de coordonner la remise des prix; ii) accorde aux PLC le droit d'utiliser ses renseignements personnels à des fins de publicité et de promotion liées à la compétition dans tout média actuellement connu ou élaboré ultérieurement, sans autre compensation, sauf si la loi l'interdit; et iii) reconnaît que les PLC peuvent divulguer ses renseignements personnels à des mandataires et fournisseurs de services tiers des PLC dans le cadre de toute activité énoncée en i) et ii) ci-dessus. Les PLC utiliseront les renseignements personnels du participant uniquement à des fins déterminées et protégeront les renseignements personnels du participant conformément à la politique de confidentialité des PLC publiée à l'adresse suivante : <https://producteurslaitiersducanada.ca/fr/confidentialite> .

Toute la propriété intellectuelle associée avec la compétition, y compris, mais sans s'y limiter, les marques de commerce, les noms commerciaux, les logos, la conception graphique, le matériel promotionnel, les pages Web, les codes sources, les dessins, les illustrations, les slogans et les représentations appartiennent aux PLC et à ses affiliés. Tous droits réservés. La reproduction ou l'utilisation non autorisée du matériel protégé par le droit d'auteur ou de toute autre propriété intellectuelle sans le consentement explicite écrit de son propriétaire est strictement interdite.

En cas d'incompatibilités ou d'incohérences entre les présentes règles de la compétition et les informations ou autres déclarations contenues dans la documentation relative à la compétition, y compris, mais sans s'y limiter, les publicités diffusées aux points de vente, dans les médias imprimés ou en ligne, les présentes règles de la compétition prévaudront, régiront les parties et auront force exécutoire. En cas de divergence ou d'incohérence entre la version anglaise et la version française des présentes règles de la compétition, la version anglaise prévaudra.

Annexe "A"

Compétition Ma Recherche Laitière pour les étudiants Formulaire d'inscription



Formulaire d'inscription

1. Information générale

Nom de l'étudiant(e) :

Courriel de l'étudiant(e) :

Institution :

Degré : M.Sc. Ph.D.

Titre du projet de recherche :

Nom du superviseur académique :

Catégorie de soumission : Balado Vidéo Infographie

2. SVP fournir une brève biographie (5 lignes maximum)

3. SVP fournir une courte description de votre soumission et le lien avec le projet de recherche financé par les PLC (200-250 mots)

4. Reconnaissance

La soumission ne doit enfreindre ni violer aucune loi ni aucun droit d'un tiers, y compris, mais sans s'y limiter, un droit d'auteur, un brevet, une marque de commerce, un secret commercial ou un autre droit de propriété. La soumission doit être un travail original créé par vous. La soumission doit également se conformer à la Règle 4 des règles de la compétition et aucun renseignement personnel ne doit être visible. Si la soumission contient toute référence à des tiers identifiables ou image de telles personnes, vous devez obtenir, et rendre disponible aux Producteurs laitiers du Canada sur demande, le consentement de l'ensemble de ces personnes pour la divulgation de tels renseignements.

J'ai lu le document « RÈGLES DE LA COMPÉTITION MA RECHERCHE LAITIÈRE » et je confirme que je me conforme auxdites règles.

Signature de l'étudiant(e)

Signature du superviseur académique de l'étudiant(e)